

Département du Calvados

Mairie de Feuguierolles-Bully

Séance du conseil municipal du Jeudi 20 janvier 2022 à 20h30

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activité, sous la présidence de Madame Julia Quellien, maire-adjoint.

En raison de la situation sanitaire et pour cause de COVID ou de cas contact, cette réunion du conseil municipal était également accessible en visio-conférence.

Présents : Laurence Adam, Valérie Albareda, Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Fabien Lehalle, Julie Lemièrre, Bruno Onfroy, Olivier Pinel, Julia Quellien

Présents (en visio-conférence) : Sonia Pupin, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Sarah Balouka à Sandrine Roullier

Nicolas Gilles à Olivier Pinel

Absents :

Secrétaire de séance : Laurence Adam

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation CR de décembre
2. Installation du conseil
3. Devis plantations arbres à Bully
4. Travaux du gymnase
5. Devis études traversée du bourg
6. Vote des tarifs municipaux
7. Présentation projet cimetière
8. Transfert de la compétence « Contribution SDIS » à la CCVOO
9. Groupement de commande voirie avec la CCVOO
10. Groupement de commande globale avec la CCVOO
11. Avenant n°1 à la convention d'adhésion au SIMAU
12. Commission « Fêtes et cérémonies »

Questions et informations diverses

- a. Lecture du courrier d'un administré
- b. Parrainage élections présidentielles

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

2- Installation du conseil municipal

Délibération 01/2022

Madame Quellien donne lecture de la lettre de démission d'Éric Montaigne, conseiller municipal. Ce dernier fait savoir à l'ensemble du conseil qui souhaite quitter le conseil municipal pour raisons professionnelles. Son nouveau poste le prive du temps qu'il avait à consacrer à son engagement municipal.

Le conseil municipal prend acte et accueille monsieur Fabien Lehalle, suppléant lors des dernières élections municipales. Monsieur Lehalle intègre de plein droit le conseil municipal.

Madame Quellien propose de refaire un point sur la composition de l'ensemble des commissions et délégations.

Voir le tableau des commissions et délégations à jour en annexe

Franck Robillard et Valérie Albareda en profite pour faire un point sur la commission « fêtes et cérémonies ». En effet, cette commission n'a pas fonctionné depuis le début du mandat pour diverses raisons notamment la crise sanitaire. Il est proposé au conseil municipal de préciser les attributions de cette commission. Ainsi, le conseil municipal souhaite confier à cette commission l'organisation des manifestations municipales suivantes :

- Le repas des anciens
- Les vœux du maire
- Les cérémonies commémoratives
- La fête des voisins
- La fête de la musique
- La fête patronale
- La Rochambelle

Un bilan sera fait dans un an pour voir si la mise en place de cette commission est compatible avec la charge de travail de madame Valérie Albareda.

3- Devis plantations d'arbres à Bully

Délibération 02/2022

Monsieur Thierry Goux, maire adjoint, rend compte de la mise à jour du devis concernant la plantation des arbres à Bully notamment sur le terrain situé au-dessus du lavoir. Ce nouveau devis de la société Gobé s'élève à 1 695 € HT pour 11 arbres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose à ce nouveau devis (8 contre, 6 pour et 1 abstention).

Il est demandé à Thierry Goux de réactualiser le devis en enlevant quelques arbres. Ce sujet, qui avait déjà fait débat lors des deux derniers conseils municipaux sera, à nouveau, débattu, le mois prochain. Il est notamment question de l'implantation d'un terrain de pétanque sur cet espace. Après réflexion, le conseil municipal s'interroge sur la pertinence de cette structure à cet endroit et décide de prendre un peu de temps pour évaluer l'attente des habitants de Bully à ce sujet. Le choix de l'implantation des arbres en inférieure doit être réfléchi en fonction d'une éventuelle implantation dans les années futures.

4- Travaux du gymnase

Franck Robillard rend compte de l'avancée des travaux de rénovation du gymnase. L'installation du sol sportif est en cours de réalisation cette semaine. Le planning des travaux est quasiment conforme aux prévisions. La réception du chantier devrait se dérouler pendant les vacances de février.

Délibération 03/2022

Franck Robillard présente un avenant de la société Haret Déco dans le cadre du marché « Menuiseries intérieures », lot n°11. Le conseil municipal souhaite l'installation d'un élément complémentaire au niveau de la banque d'accueil afin de fermer l'angle du hall d'accueil. Cet avenant s'élève à 1 315,59€ HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte l'avenant de la société Haret Déco pour un montant de 1 315,59€ HT.

5- Devis des études pour les travaux d'aménagements de la traversée du bourg

Délibération 04/2022

Monsieur Olivier Davy, maire adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme présente un devis du laboratoire départemental. Dans le cadre des études préliminaires aux travaux, il est nécessaire de faire des analyses du revêtement actuel.

Le devis s'élève à 2 787.44 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, le devis du laboratoire départemental.

6- Vote des tarifs municipaux

Délibération 05/2022

Madame Julia Quellien rappelle la nécessité d'actualiser l'ensemble des tarifs municipaux en chaque début d'année.

Ainsi, le conseil municipal étudie l'ensemble des tarifs actuellement pratiqués et décide de maintenir ces tarifs pour l'année 2022 soit :

> Salles de l'espace multi-activités :

	Week-end			Journée en semaine (8h00-18h00)	Soirée en semaine 18h – 8h			Salle cantine (vin honneur)
	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	Salle Feuguerolles	Salle Feuguerolles	Salle Bully	Salle Feuguerolles & Bully	
Habitants des 3 villages*	400 €	250 €	600 €	200 €	200 €	100 €	300 €	100 €
Habitants hors 3 villages*	600 €	375 €	900 €	300 €	300 €	150 €	450 €	néant

- Tarif location sonorisation 50 €
- Proposition d'un tarif « ménage » :

- Salle Feuguerolles-Bully : 200 €

-Salle Feuguerolles : 150 €

- Salle Bully : 100 €

> Tarifs divers :

LIBELLES	TARIF
photocopie A4 N& B	0.20 €
photocopie A4 couleur	1.00 €
photocopie A3 N&B	0.40 €
photocopie A3 couleur	2.00 €
Coupe de bois sur pied (le stère)	25 €
Bois coupé (le stère)	40 €

Les tarifs concernant la location du gymnase seront révisés quand la rénovation de celui-ci sera terminée.

7- Présentation du projet de nouveau cimetière :

Franck Robillard et Olivier Davy présentent l'étude réalisée par le cabinet Zenobia, architecte paysager, pour le projet de nouveau cimetière. Cette étude visait à réaliser un diagnostic urbain et paysager afin de proposer objectivement des emplacements éventuels pour le futur cimetière. A l'issue d'une analyse du contexte géographique et paysager, le cabinet d'étude a mis en avant l'approche topographique et géologique tout en tenant compte de l'histoire du développement de la commune.

Ainsi, trois sites semblent se détacher de cette étude :

1 – A proximité immédiate du cimetière actuel (devant l'église et aux abords des terrains de tennis et multisport)

2 – A l'angle nord-ouest du carrefour du chemin des Tourelles et du moulin à voide

3 – Une parcelle située sur les terres dites de « La petite bruyère » à Feuguerolles, à droite, dans le virage en allant vers Saint André/Orne

Franck Robillard précise que la proposition n°1 a reçu un avis très défavorable des riverains.

Après en avoir débattu, le conseil municipal écarte la proposition n°2 et souhaite actuellement privilégier la proposition n°3. Monsieur le maire rencontrera prochainement le propriétaire de la parcelle concernée afin d'évaluer la faisabilité.

8- Transfert de la compétence « Contribution SDIS » à la CCVOO :

Délibération 06/2022

Franck Robillard rappelle que dans le cadre des travaux d'élaboration du Pacte Financier et Fiscal, il a été mis en évidence l'opportunité de transférer des communes à la communauté de communes la compétence « Service de Secours et d'Incendie » (SDIS) permettant d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal servant de critère pour la fixation de la dotation d'intercommunalité, générant ainsi un gain de 40 000€ pour l'année N+2 pour la CCVOO.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (14 pour et 1 abstention) le transfert de la compétence facultative « Service de Secours et d'Incendie - Versement de la contribution obligatoire au Service Départemental d'Incendie et de Secours en lieu et place des communes au 1^{er} janvier 2022 » et la modification des statuts qui s'y rapporte

9- Groupement de commande « voiries » avec la CCVOO :

Délibération 07/2022

Franck Robillard présente au conseil municipal la nécessité de régulariser les liens entre la commune et la CCVOO concernant les travaux de voiries, notamment au sujet des travaux de compétence communale. En effet, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) propose aux communes membres de constituer un groupement de commandes pour le programme voirie portant sur la période 2022-2025. Il a notamment pour objet de permettre aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire portant sur l'entretien et la restructuration des voiries.

Le groupement de commandes évite à chaque commune de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande de la CCVOO et autorise monsieur le maire à signer la convention ad hoc.

10- Groupement de commande globale avec la CCVOO :

Délibération 08/2022

Franck Robillard présente une proposition de groupement de commande initiée par la CCVOO.

Pour répondre à leurs besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, la CCVOO, les communes membres et leurs établissements publics passent au quotidien de nombreux contrats relevant de la commande publique. Parmi ces différentes familles d'achat, certaines sont communes entre les acheteurs, ouvrant ainsi des opportunités de groupements de commandes au sens des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique.

La Communauté de Communes, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale, constitue une instance privilégiée des groupements de commandes. Dans le cadre de la politique de mutualisation portée par la CCVOO, il a ainsi été décidé de développer la pratique des groupements de commandes.

Les marchés passés pour le compte du groupement de commandes auront pour objet les prestations suivantes : les assurances, le papier, le matériel de bureau, les produits d'entretiens, les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP), le balayage des voiries, les réserves incendies, les impressions des bulletins (Hors rédaction et mise en forme) et autres supports de communication.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier les

marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, et autorise monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations suivantes :

- le papier
- les produits d'entretiens
- les vérifications réglementaires des Etablissements Recevant du Public (ERP)
- le balayage des voiries
- les réserves incendies.

11- Avenant n°1 à la convention d'adhésion au SIMAU :

Délibération 09/2022

Franck Robillard rappelle qu'à l'occasion de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes met à disposition de l'ensemble des communes adhérentes au SIMAU, un téléservice mutualisé adapté aux compétences de la commune en matière d'urbanisme, dénommé Guichet Unique.

Cette offre numérique de téléservice mutualisé doit permettre de faciliter le dépôt dématérialisé des autorisations d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner pour les habitants et pour les professionnels (notaires, géomètres, promoteurs, etc.).

La passation d'un avenant à la convention susvisée est requise pour intégrer cet outil au service des usagers.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative au fonctionnement du SIMAU et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant.

Questions et informations diverses

- Julia Quellien donne lecture d'un courriel reçu en mairie exprimant le regret de l'importance de certains articles du bulletin municipal notamment dans le cadre du dossier « Environnement ». Il est notamment reproché qu'un élu (et une ancienne élue) fasse la promotion de leur activité commerciale dans le cadre d'une publication municipale. Franck Robillard et Julia Quellien ont répondu que la démarche a été identique aux années précédentes en donnant la parole à des acteurs d'initiatives locales (élus ou non), cette année sur le thème de l'environnement.

- Franck Robillard rend compte des très nombreuses sollicitations de parrainage dans le cadre de la campagne des élections présidentielles. Il présente notamment la demande d'une habitante de la commune désireuse de pouvoir voter pour le parti animaliste, représenté par la candidate Hélène Thouy.

Franck Robillard précise qu'il n'a jamais parrainé aucun candidat mais qu'il a accepté de soumettre cette démarche à l'ensemble du conseil pour avis.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, propose à monsieur le Maire de ne parrainer aucun candidat afin de conserver la neutralité et le pluralisme qui prévalent au sein du conseil municipal.

- Thierry Goux présente un devis de l'entreprise la Marelle concernant la remise en état de nombreux éléments de signalétique horizontale (bande axiale, passages piétons, places de stationnement...) dans la commune ainsi que l'installation de barrières entre le lotissement du Grand clos et des Biches. Il précise que bientôt le coût de la peinture va subir une augmentation de 12 à 15% et que ce devis ne comprend pas cette future augmentation.

Délibération 10/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise la Marelle pour un montant de 6 088 € TTC. Le conseil précise que les travaux seront effectués en trois fois minimum.

- Thierry Goux présente un devis de l'entreprise Artima concernant la sécurisation du puit situé à Bully. Il détaille les deux propositions possibles évoquées. Soit la pose d'une plaque (910 € HT), soit la pose d'une buse + la maçonnerie en pierre (2079€ HT)

Délibération 11/2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise Artima pour un montant de 910 € HT.

- Olivier Pinel rend compte de sa récente rencontre avec Remy Guilleux, vice-président de la CCVOO en charge de la mobilité et des liaisons douces. Il souhaitait évoquer le dossier des liaisons douces entre les trois villages. Ainsi, il a été décidé de créer un groupe de travail regroupant les trois maires, le président de la commission environnement et un membre de cette commission. Ce groupe de travail se réunira dans les prochaines semaines. Le projet de liaisons douces pourrait voir le jour en 2024, porté par la CCVOO. Olivier Pinel propose la candidature de Sarah Balouka pour intégrer ce groupe de travail.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, que Franck Robillard, Olivier Pinel et Sarah Dufour représentent la commune au sein de ce groupe de travail.

- Julia Quellien rend lecture d'une demande de concession de columbarium d'une ancienne habitante de la commune. En effet depuis le nouveau règlement et suite au nombre de places de plus en plus limité, les demandes de réservation de concession sont discutées en conseil municipal. S'agissant d'une case colombarium, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de concession en case colombarium.

- Sonia Pupin informe le conseil municipal que le bus scolaire circule avec beaucoup de difficultés sur Bully, compte tenu des voitures stationnées Chemin des Carrières. Un courrier sera adressé aux habitants concernés.

- Un conseiller interroge monsieur le Maire sur l'avancement de la procédure en cours concernant le bâtiment provisoire monté illégalement sur Bully. Monsieur le Maire informe le conseil que le propriétaire a fait un recours devant le tribunal administratif pour le refus de son permis de construire. Cette démarche n'étant pas suspensive, monsieur le maire précise qu'un rendez-vous est fixé mardi 25 janvier avec l'avocat de la commune pour poursuivre les démarches en vue du démontage de ce bâtiment.

Séance levée à 23h45